

Vérification des machines

Contrôle effectué en application de l'arrêté du 5 mars 1993 modifié par AM du 04 juin 1993 (travail)
 Vérification générale périodique



Client

ENCHERES MAT
 IMPASSE DE TOULOUSE
 ZI DE TAVERNIE
 31150 BRUGUIERES

Lieu d'intervention

Dépôt ENCHÈRES MAT
 BRUGUIERES

Identification de l'équipement

Marque :	AMMANN	Modèle :	
Type :	ARR1575	Année :	2 018
Marquage :	CE		
N° Constructeur :	5572042		
Porteur :			
Immat. / châssis :			
N° Client :	1611580		
CMU en daN :			
Compteur :	666 H		

Conditions de la vérification

Appareil mis à disposition clairement identifié pendant le temps nécessaire : Oui
 Mise à disposition de la notice d'instructions : Non
 Mise à disposition de la déclaration de conformité (appareils neufs) : Non
 Mise à disposition du certificat de conformité (appareils d'occasion) : Non
 Rapports des vérifications précédentes mis à disposition : Non
 Carnet de maintenance mis à disposition : Non
 Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner : Oui
 Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil : Non

Conclusion de la vérification

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier.

Récapitulatif des observations

- 1 Mécanismes de verrouillage des deux capots moteur absents côté gauche et capotage détérioré - Y remédier
- 2 Problème intempestif de redémarrage moteur - Trouver l'origine et y remédier
- 3 Début de jeu dans l'articulation - Surveiller l'évolution

Représentant client :

Vérificateur : David MALECAMP